EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2024.035

> L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)

Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire. Salle du conseil, sous la

présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal: 20 juin 2024

En exercice : 14 Présents : 12 Procurations : 0 Votants : 12

Étaient présents: CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON

Bénédicte, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration: /

Objet: Mission de maîtrise d'œuvre

Absents excusés: SENOTIER Sandrine, TOUZERY Jean-Paul.

pour l'aménagement et la requalification du paysagère secteur des silos à Saint-Satur autorisation de signature du marché

Absent non excusé: /

Secrétaire: CHAPUIS Philippe

Vu:

- le Code Général des Collectivités Territoriales :
- le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L.2124-3, R.2124-1 et R.2124-3 et suivants :
- la décision d'attribution du marché de la commission d'appel d'offre en date du 13 juin 2024;

Site désaffecté, les silos marquent négativement l'image de la commune et créent une barrière entre le centre-bourg et Saint-Thibault. Actée par le conseil municipal, la démolition des silos doit donner lieu à un réaménagement du site, contraint par les risques d'inondation, en lien notamment avec VNF (gestionnaire) et Axereal (actuel occupant), répondant aux enjeux du territoire.

Suite à l'étude menée par un bureau d'étude afin de définir les orientations d'aménagement des sites des silos, les principes structurants suivants ont été retenus :

- Transformer les entrées de bourg actuellement marquées par les friches industrielles constituant une vitrine marquant très défavorablement le bourg et ses accès.

- Renaturer cet espace au caractère industriel, largement artificialisé pour en faire un espace public d'ampleur, lieu de promenade ouvert et écologique mettant en valeur le centre-bourg.
- Créer une liaison douce efficace pour relier de grands équipements communaux (cimetière, équipements sportifs, salle des fêtes...). Le site constitue actuellement un linéaire peu accessible et marqué par les discontinuités.
- Prise en compte de la présence de l'eau comme élément marquant de l'identité et du paysage gordonnien, afin de valoriser cet élément mais aussi d'intégrer les contraintes liées au risque.

La commune a engagé une consultation de maîtrise d'œuvre afin de confier à une équipe pluridisciplinaire la mission de maîtrise d'œuvre pour requalifier le secteur dit « des silos » et ses abords, longeant le cœur de bourg et le canal latéral à la Loire.

Cette mission débutera par la réalisation d'un diagnostic complémentaire permettant la définition de principes d'aménagement, d'orientation de projet et d'une stratégie d'intervention phasée à l'échelle du périmètre de réflexion, une première esquisse chiffrée et une définition précisée du périmètre des secteurs d'intervention (mission 1 de la Tranche Ferme). Le projet mené à l'échelle du périmètre d'intervention des « silos » doit pleinement intégrer les autres actions / enjeux / réflexions qui ont été développées à proximité dans le cadre de l'étude de revitalisation. Cette échelle de réflexion élargie, dite « périmètre de réflexion », intègre notamment :

- le port Saint-Thibault : Situé sur la berge opposée et dont les enjeux de loisirs nautiques/plaisance et paysagers sont complémentaires et/ou analogues au site des silos,
- les activités économiques limitrophes: Soufflet Vignes, Gamm Vert ainsi que le garage « Moreira ». Ces activités n'ont pas vocation à être relocalisées, les élus souhaitant par ailleurs le maintien sur site de ces activités.
- Le lien avec le centre-bourg et notamment la place de la République qui accueille le marché hebdomadaire,
- Les abords de la salle Guy Poubeau
- Les voiries en limite de la friche à requalifier.

La première phase d'étude devra ainsi prendre en compte l'ensemble de ce périmètre afin de prolonger le diagnostic réalisé par la commune afin d'aboutir à une esquisse à ladite échelle.

Dans la continuité de cette première mission, la réalisation d'un avantprojet, à l'échelle de l'intégralité du périmètre d'intervention (emprise des silos et élargissement sur ses franges nord et sud), permettra de définir le programme, le phasage et le budget détaillé de l'intégralité des aménagements à réaliser sur le périmètre complet d'intervention (mission 2 de la Tranche Ferme). La phase d'avant-projet permettra par la suite de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre avec :

- Une mission complète portant sur le réaménagement du secteur port amont, (missions 3 et 4).
- des missions complètes optionnelles portant sur les secteurs « secteur nord et port aval » et « sud » (tranches optionnelles).

L'enveloppe globale des travaux est évaluée à 2 634 000 € HT.

Une procédure formalisée concurrentielle avec négociations a été engagée pour le choix du maitre d'œuvre. Elle a été publiée le 27 novembre 2023 sur le profil acheteur de la commune et est parue au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 27 novembre 2023, au JOUE le 29 novembre 2023 et sur le Berry républicain le 27 novembre 2023.

Dix candidats ont proposé des candidatures.

Au regard des critères (compétences et moyens 50% et références 50%) figurant dans le règlement de la consultation, et suite à l'analyse des candidatures, le pouvoir adjudicateur a décidé, le 13 février 2024, d'admettre les candidatures suivantes à remettre une offre :

- Groupement M.A.P. Métropole Architecture Paysage (Mandataire)
 / CABINET D'ETUDES MARC MERLIN / FILIGRANE PROGRAMMATION
- Groupement PRAXYS Paysage & Urbanisme (Mandataire) / SAFEGE
- Agence Centre Loire / EODD INGENIEURS CONSEILS
- Groupement AGENCE BERTRAND FOLLEA CLAIRE GAUTIER (Mandataire) / ERA Ingénieurs Conseil

Les trois candidats retenus ont reçu l'avis à soumissionner (à remettre une offre), via le profil acheteur de la commune, le 27 février 2024.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offre réunie le 13 juin 2024 a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse conformément au classement des offres proposées dans le rapport d'analyse et de déclarer la procédure fructueuse.

A été retenue comme économiquement la plus avantageuse l'offre suivante :

	Tranche Ferme HT - mission 1 diag/esq - mission 2 AVP tous secteurs - missions 3 et 4 port amont	Optionnell #11-17	Tranche Optionnell e 2 HT - missions secteur sud	Prix HT ensemble des tranches
Groupement M.A.P. Métropole Architecture Paysage (Mandataire) / CABINET D'ETUDES MARC MERLIN / FILIGRANE PROGRAMMATION	117 143,77	120	29 183,67	267
	€	693,95 €	€	021,39 €

<u>Après en avoir délibéré,</u> <u>A l'unanimité,</u> <u>Le Conseil Municipal,</u>

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la requalification paysagère du secteur des silos à Saint-Satur avec le Groupement M.A.P. Métropole Architecture Paysage (Mandataire) / CABINET D'ETUDES MARC MERLIN / FILIGRANE PROGRAMMATION pour un montant total de 267 021,39 €.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché passé selon la procédure formalisée concurrentielle avec négociations.

Et ont signé les Membres Présents Pour extrait conforme, à Saint-Satur, le 26 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CHAPUIS Philippe

Certifié exécutoire Compte tenu de la Transmission en Préfecture et de la publication en ligne le 28 juin 2024